



CONSEIL MUNICIPAL DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE 2021/02 DU 4 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, ALIS Laure, ALONSO Christophe, BISCARO Claude, BODIOU Christelle, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, CONSTANS Loïc, DELLAC Anne-Marie, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, MARCONIS Monique, MARROT NATIVEL Cora, MARTY Laurent, MOINE Magali, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, TORNOS Muriel, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : SEGALA Patricia

Absents :

Pouvoirs : PILIPCZUK Gregory à ROBIN Véronique, BALLAND Sandrine à SIGAL Sandrine

Les conseillers ont été convoqués le 25 février 2021 par courrier à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

Madame Sandrine SIGAL est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Conseillers : 29

Présents : 26

Votants : 28

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19H10.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

01 Adoption du PV – CM du 04/02/2021

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal annexé

02 Commissions permanentes - désignations

Par délibération D. 2020/04-04 du 11 juin 2020, mise à jour, le conseil municipal mettait initialement en place des commissions permanentes dont M. RECOBRE était membre. Il convient donc de le remplacer et de procéder à de nouvelles désignations.

A l'unanimité, le conseil adopte le remplacement de M. RECOBRE par Mme DIU dans les trois commissions dont il était membre, à savoir la commission de l'urbanisme, du Plan local d'urbanisme, de la voirie et des réseaux, la commission des finances et la commission des sports et équipements sportifs.

Arrivée de Mme SEGALA Patricia à 19h51

Conseillers : 29

Présents : 27

Votants : 29

03 Cimetière communal – reprise des concessions en état d'abandon

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal le 23 mars 2017. Il a été constaté que 25 concessions perpétuelles se trouvent en l'état d'abandon. Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au code général des collectivités territoriales (article L2223-4, R2223-13 à R2223-21).

Il faut préciser que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition, mais ceci devient de plus en plus difficile au fil du temps, quand les attributaires sont décédés ou n'ont plus d'ayant-droits.

A l'issu de la procédure, 18 concessions sont définitivement constatées en état d'abandon.

L'article L2223-17 du Code général des collectivités territoriales précise que le Maire a la faculté de demander l'accord du conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le Maire prendra l'arrêté prévu par ce même article.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ADOPTE le principe de la reprise puis de la réattribution des concessions abandonnées.

FINANCES LOCALES

04 BP 2020 – Compte administratif

M. Le Maire quitte l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de M. DUSSART et en avoir délibéré, donne acte à monsieur le Maire de la présentation des documents budgétaires, donne quitus à monsieur le Maire pour sa gestion de l'exercice 2020 et approuve et arrête les comptes tels que présentés en annexe.

Mmes DIU Sandrine, DELLAC Anne-Marie et M. BISCARO Claude s'abstiennent de voter.
Mme MARCONIS Monique et M. ALONSO Christophe votent contre

05 BP 2020 – Compte de gestion

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de M. DUSSART et après en avoir délibéré, décide que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et autorise monsieur le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

Mmes DIU Sandrine, DELLAC Anne-Marie, MM. BISCARO Claude et ALONSO Christophe s'abstiennent de voter.
Mme MARCONIS Monique vote contre.

06 BP 2020 – Affectation du résultat

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice : 1 529 898.20 €

B Résultats antérieurs reportés :

C Résultat à affecter 1 529 898.20 €

= A+B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement : 2 484 722.83 €

Solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice : - 2 364 620.20 €

+ Report section d'investissement : 4 849 343.03 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)
 Besoin de financement : 421 699.62 €

Excédent de financement F =D+E : 2 063 023.21 €

AFFECTATION = C =G+H

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 1 529 898.20 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) : 0 €

Le Conseil adopte l'affectation des résultats ci-dessus.

Mme MARCONIS Monique vote contre.

07 DOB 2021

Le conseil municipal confirme à l'unanimité que le débat d'orientation budgétaire s'est bien tenu ce jour en séance publique.

08 Amortissements – régularisation 2020

En conformité avec la comptabilité publique, il apparaît nécessaire de régulariser l'amortissement des investissements immatériels antérieurs et de doter les comptes d'amortissement des sommes exactes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder par opération d'ordre non budgétaire, par débit du compte 1068 et crédit du compte suivant :

Compte 2802 – Immobilisation 000356.2019 – Modification graphique du PLU pour la somme de 3077€ correspondant à la dotation de l'exercice 2020

FONCTION PUBLIQUE

09 Création de postes – Police municipale

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité crée deux grades de gardiens brigadiers à temps complet et deux grades de brigadiers-chefs principal à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021.

10 Création de postes

Dans le cadre de la mutation du responsable de service Enfance et Education, monsieur le Maire propose de créer deux grades au tableau des effectifs :

- Rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet
- Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient aussi de créer le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe afin de pouvoir nommer un agent qui remplit les conditions statutaires.

Le conseil, à l'unanimité autorise la création des postes tel que proposés à compter du 8 mars 2021.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.